

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 460 Subvention au Théâtre du Soleil (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée, relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris sollicite l'octroi d'une subvention au Théâtre du Soleil ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au Théâtre du Soleil, dont le siège social est situé à La Cartoucherie Paris (12e), pour la re-création en khmer de la pièce, L'histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge en 2011.D01394.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de la Ville de Paris 2011:- nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.